

Retour d'expérience sur le territoire de la Baie de la Fresnaye : Diagnostic socio-économique des filières agricoles
du bassin et impact potentiel du plan algues vertes

Présentation M. Eledjam – BV de la Baie de la Fresnaye

+ d'info : Présentation

Remarque préalable : dans son avis de février 2012, le Comité Scientifique Algues Vertes a notamment indiqué que :
Les chiffres économiques cités dans le document sont issus d'une référence unique à un article non scientifique (Ollivro, 2008). Les estimations présentées réfutent de nombreuses autres analyses économiques menées par la communauté scientifique sans que cette réfutation soit justifiée. ...

Contexte de l'étude :

La Baie de la Fresnaye fait partie des 8 baies du plan algues vertes gouvernemental.

Dans le cadre des réflexions initiées pour élaborer le projet de territoire à très basses fuites en nitrates. Les industries agro-alimentaires et les agriculteurs ont vivement souhaité pouvoir disposer d'un état zéro de la situation socio-économique sur le territoire, ainsi qu'une évaluation des impacts économiques directs et indirects du projet de territoire. Ce diagnostic devait intégrer toutes les filières amont et aval de la production agricole d'un territoire, y compris les emplois directs et indirects qui sont générés par la production. Une des limites importantes à cette étude était les échéances très courtes.

Le diagnostic socio-économique a été réalisé par le bureau d'études ACTeon environnement basé en Alsace.

Un groupe filières a été constitué sur le territoire avec les représentants de l'industrie agro-alimentaire, les organismes générant les comptabilités des exploitants, le service économie agricole, les services de l'Etat et les partenaires financiers.

Le territoire de la Baie de la Fresnaye :

Le bassin versant de la Fresnaye représente un territoire relativement modeste de 16.000 hectares. Les 186 exploitations du territoire (9.200 hectares de SAU) représentent environ 460 actifs agricoles et 364 équivalents unité de travail annuel. L'élevage est principalement hors sol (porcin et volaille). L'élevage bovin est également présent ainsi que des grandes cultures. Les données du RGA 2010 montrent par ailleurs une population active agricole vieillissante sur le territoire.

Méthode :

La méthode a consisté à s'appuyer sur les **données économiques des exploitations** (50 % des exploitations du territoire) qui ont ensuite été extrapolées pour les autres exploitations et de certaines IAA.

Ce travail s'est également appuyé sur l'étude conduite par Jean Ollivro (Université Rennes 2) qui met en exergue à l'échelle de la Bretagne l'ensemble des activités fortement dépendantes des activités agricoles sur le territoire (transport, négoce, ...)

Certaines IAA n'ont pas transmis les données pour des motifs non vérifiables : absence de logiciels d'exploitation adaptés. A noter que ce secteur est très concurrentiel et peu d'adhérents sont fidèles aux coopératives.

Le diagnostic concerne :

- Les **filières « amont »** (intrants, aliments) intégrant également les prestations de services (technique, comptabilité, gestion) y compris les assurances, les banques, la formation, les machines agricoles, l'informatique.
Pour ces filières, le bureau d'étude a évalué que sur le territoire les charges représentaient 51 millions d'euros dont 50 % représentent les aliments du bétail.
- Le **compartiment exploitation** en travaillant sur les trois principales filières : porcin, bovin et avicole.
Pour le compartiment exploitations agricoles, une moyenne de 2 UTA par exploitation, avec des nuances entre types de production : 2,7 UTA pour l'élevage porcin, 2,3 pour l'élevage laitier, 2,1 pour l'élevage de volaille et 1,3 pour les céréaliers. L'excédent brut d'exploitation annuel (valeur ajouté - salaire des salariés, impôts, charges, etc.) est de 107.000 euros par exploitation. Ces 107.000 euros sont voués après à rembourser des emprunts à rémunération des actionnaires, des partenaires de l'exploitant. Le salaire moyen par exploitant agricole est de 41.500 euros à peu près soit 23.000 euros par UTA.
- Les **filières « aval »**, intégrant les étapes de transformation suite à la production agricole, le stockage, les agro-industries, la collecte.
Pour les filières « aval », l'élevage constitue l'essentiel du chiffre d'affaires (78%) et notamment l'élevage porcin (48 %).

Le schéma de la diapositive 14 représente le panorama général des acteurs en présence sur le territoire (BV de la Fresnaye) et aux échelles régionales et nationales. Ce schéma met en exergue le grand nombre d'acteurs potentiellement impactés qui interviennent sur les différents compartiments, à différentes échelles. Et donc la **complexité de l'exercice pour évaluer l'impact économique sur l'ensemble de la filière** du projet de territoire à très basse fuite d'azote.

L'analyse socio-économique de chacune des filières est présentée sur les diapositives 15 à 23 : filière porcine, filière avicole et filière bovin lait. Le tableau sur le transparent 24 dresse le bilan pour les principales filières.

Evaluation de l'impact économique potentiel du projet de territoire à très basses fuites en nitrates sur les filières.

Vu les délais très contraints, le bureau d'études n'a pas eu le temps d'évaluer l'impact de l'ensemble des actions envisagées dans le projet de territoire. Les grandes conclusions qui ressortent de cette étude mettent en exergue que :

- Les **filières « amont »** sont peu impactées voire bénéficiaires.
La mise en place du plan algues vertes va entraîner des prestations de conseils et d'analyses qui conduisent à un bilan positif pour les entreprises concernées. Par ailleurs, certaines actions nécessitent des investissements assez lourds (matériel d'épandage, stations de traitement, exportation d'effluents, ...) conduisant à une augmentation des ventes de matériel et donc un bilan positif pour les filières concernées.
Concernant les impacts négatifs, l'optimisation de la fertilisation induit une baisse de l'achat d'engrais minéraux, l'autonomisation des élevages en protéine induit une baisse des ventes d'aliments concentrés, la réduction du cheptel induit une baisse des ventes d'aliments.
- A l'**échelle des exploitations**, les impacts sont majoritairement négatifs. Une baisse de certains achats : correcteurs azotés, aliments concentrés, ... conduit à une réduction de certains postes pour les exploitants. Par contre les frais de conseil, d'analyse et les investissements liés à l'achat de matériels, bien qu'ils soient pour partie financés vont nécessiter un investissement pour les agriculteurs.
- Pour les **filières « aval »**, l'impact évalué est moindre et mitigé. Le développement potentiel de nouvelles filières peut avoir un impact positif (méthanisation, valorisation des engrais organiques). Par contre la baisse de cheptel lié notamment à la baisse de chargement des prairies et à la reconquête des zones humides va conduire à une baisse des produits transformés.

Echanges / Discussions

Pour chacune des actions évaluées, comment l'impact (chiffré de manière relativement précise) a-t-il été évalué ?

Ce point est détaillé dans le rapport complet proposé par le bureau d'études [[→ lien vers le document](#)]

Quel est le ressenti de ce travail par les agriculteurs, a priori les principaux impactés par le plan d'actions ?

Ce travail n'a pas été présenté à l'ensemble des agriculteurs mais leurs représentants ont été intégrés aux réunions et groupes de travail.

Suite à la présentation de l'étude, les agriculteurs voient l'opportunité financière à l'échelle du territoire (budget alloué dans le cadre du plan algues vertes de plusieurs millions d'euros sur 2012/2015) malgré les contraintes entraînant un certain nombre de craintes de leur part.

Quel est le point de vue des associations de protection de l'environnement ?

Sur le territoire, les rapports entre les différents acteurs sont relativement sereins.

A quel montant s'élève la perte moyenne pour une exploitation par rapport aux subventions proposées ?

Cette estimation est complexe étant donné que le chiffrage n'a pas été conduit sur l'ensemble des mesures. L'évaluation de l'impact économique a été réalisée mesure par mesure, cependant chaque exploitant n'est pas concerné par l'ensemble de ces mesures.

Ce travail pourra éventuellement être conduit dans un second temps lorsque chacun aura défini son projet individuel. Cependant il s'agit là d'un diagnostic individuel et non plus d'un diagnostic de territoire.

Dans la mise en application du plan algues vertes, il est prévu à l'échelle de chaque exploitation, de simuler l'impact du projet individuel. La méthode / l'outil qui va être utilisé pour réaliser cette simulation reste à définir.

Il est important de rappeler que le travail conduit répond initialement à la demande des Industries Agro-alimentaires qui souhaitent pouvoir évaluer l'impact du plan algues vertes sur leurs activités. Les résultats montrent que pour ces industries l'impact est relativement limité.

Quel impact de la conjoncture annuelle dans l'état zéro et dans l'évaluation des conséquences économiques d'un plan d'actions ?

AC. Dockes (Institut de l'Élevage) souligne qu'il faut porter une attention particulière à l'interprétation des résultats en raison de l'effet que peut produire la conjoncture annuelle. Les revenus peuvent en effet varier de 1 à 10 d'une année à l'autre. Les différences observées d'une année sur l'autre, outre l'impact de mesure (projet de territoire), vont donc être très liées à la conjoncture économique : au coût des matières premières utilisées et aux prix de ventes des productions.

Quels outils pour évaluer l'impact économique de scénarios à l'échelle d'une exploitation ? et notamment pour les élevages hors-sol (principaux systèmes présents sur certains BV breton dont le BV de la Fresnaye)?

AC. Dockes (Institut de l'Elevage) précise que sur le BV de la Lieue de Grève un travail en cours qui consiste à tester plusieurs outils développés par l'Institut de l'Elevage et par la Chambre d'Agriculture. Ces outils doivent permettre d'évaluer l'impact économique à l'échelle d'exploitations de scénarios de changements de pratiques. Les éleveurs définissent leurs projets (plusieurs scénarios possibles) avec un conseiller et pour chacun des scénarios un chiffrage économique est réalisé en intégrant la sensibilité de ce projet aux aléas climatiques ou à la conjoncture.

Concernant les élevages hors-sol, l'IFIP (Institut Technique du Porc) dispose de données technico-économiques (peu de données concernant les systèmes porcins alternatifs (bio ou sur paille)). Il pourrait être intéressant de travailler sur ces questions avec l'IFIP.

A. Gohin (INRA) ajoute que des travaux ont été conduits par l'INRA en partenariat avec l'IFIP pour essayer d'évaluer la compétitivité relative des différentes exploitations porcines. Dans ce cadre un certains nombres de données avaient été rendues disponible. L'objet de l'étude visant à évaluer si le fait d'appartenir à un réseau, d'être proche d'un fabricant, ... offrait une meilleure compétitivité aux exploitations. Des personnes au sein de l'INRA travaillent actuellement sur ces questions.

Quelle utilisation possible d'un chiffrage global à l'échelle d'un territoire ?

C. Ruault (GERDAL) s'interroge sur la pertinence du chiffrage global opéré pour des exploitations à l'échelle d'un territoire en raison de la grande diversité des systèmes de production. Elle s'interroge sur l'interprétation pouvant être faite d'un impact chiffré moyen global pour les exploitants à l'échelle d'un territoire.

AC. Dockes (Institut de l'Elevage) précise que l'impact global à l'échelle d'un territoire peut être évalué via deux méthodes différentes :

- soit certaines hypothèses de budget partiel (évaluation des impacts directs) peuvent permettre d'évaluer l'impact de certaines mesures « *Un hectare de maïs rapporte tant. Si je mets un hectare d'herbe à la place ça remporte tant. Et ça me fait moins xx euros par hectare remis en herbe* », par exemple.

Cette 1^{ère} approche constitue un outil d'aide à la décision à l'échelle du territoire permettant de mettre en exergue la nécessité de définir une stratégie de subvention et éventuellement de prévoir les filières à privilégier.

- soit une méthode d'addition d'impacts individuels consistant à prendre en compte les projets complets de chaque exploitation, évaluer l'impact économique de ces projets, puis additionner l'ensemble de ces impacts à l'échelle du territoire considéré.

Cette 2^{ème} approche constitue une aide à la décision individuelle pour les agriculteurs, afin de les accompagner dans le choix du scénario le plus adapté à leur contexte. Cela permet dans un second temps d'évaluer l'impact à l'échelle d'un territoire.

La 1^{ère} méthode est selon **C. Ruault (GERDAL)** relativement périlleuse car elle peut tendre à rigidifier certaines positions lorsque l'impact est globalement négatif pour les agriculteurs et globalement positif pour les IAA par exemple. En raison de la diversité des systèmes de production, l'approche par scénario à l'échelle de l'exploitation semble plus pertinente.

Il serait plus pertinent de poser la question dans l'autre sens en s'interrogeant sur les changements de pratiques pouvant être mis en œuvre tout en limitant l'impact économique pour les exploitations. Il serait plus pertinent de bâtir des scénarios d'exploitation avec les agriculteurs ayant un impact économique limité pour l'exploitant. Cela revient à réfléchir sur ce qu'il est possible de mettre en œuvre comme système et comme accompagnement en termes de subvention pour que l'impact pour les agriculteurs soit limité.